

# Drones sur la ville



*La police sécurise également la 3<sup>ème</sup> dimension*



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE



Département de la sécurité et de l'économie – Etat-major de la police  
Chef des Opérations – Centre de la Planification Opérationnelle



# L'autocar, plus risqué que l'avion, moins que la voiture

NOMBRE DE PASSAGERS TUÉS, pour un milliard de kilomètres parcourus



AVION  
0,06 mort



TRAIN  
0,13 mort



AUTOCAR  
0,20 mort



VOITURE :  
3,14 morts

Source : European Railways Agency (2014)

### ► Risque d'accident mortel

En nombre de morts par milliard de voyageurs-kilomètres



Département de la sécurité et de l'économie – Etat-major de la police  
 Chef des Opérations – Centre de la Planification Opérationnelle

# DQS pour un policier :

Aéronef sans occupant, télécommandé à distance ou autonome, pouvant porter une charge utile. Il s'agit principalement d'un multicoptère en version civile, soit avec plusieurs moteurs à hélices. La plupart sont équipés de caméra.

- Engin silencieux (petit modèle)
- Difficile à identifier
- Quasi impossible à voir pour un autre aéronef
- Phénomène de mode
- Prix attractif
- Facilement transportable
- Prise en main facile (30 mn - 2 h)
- Se pilote à distance (immersion, way point)
- Rayon d'action (4-90 mn)





## A prendre en compte également :

L'aéromodélisme qui a suivi la tendance en matière d'assistance électronique, permettant de démocratiser les prouesses réservés jusqu'à peu aux professionnels.

L'utilisation de turbines, qui n'ont rien à envier à leur grand frère militaire, tournent au kérosène, à l'alcool ou à l'électricité.

Record de vitesse : 720 km/h

Coût d'un appareil volant à 200 km/h, y compris télécommande et système de navigation efficace CHF 5'000.–



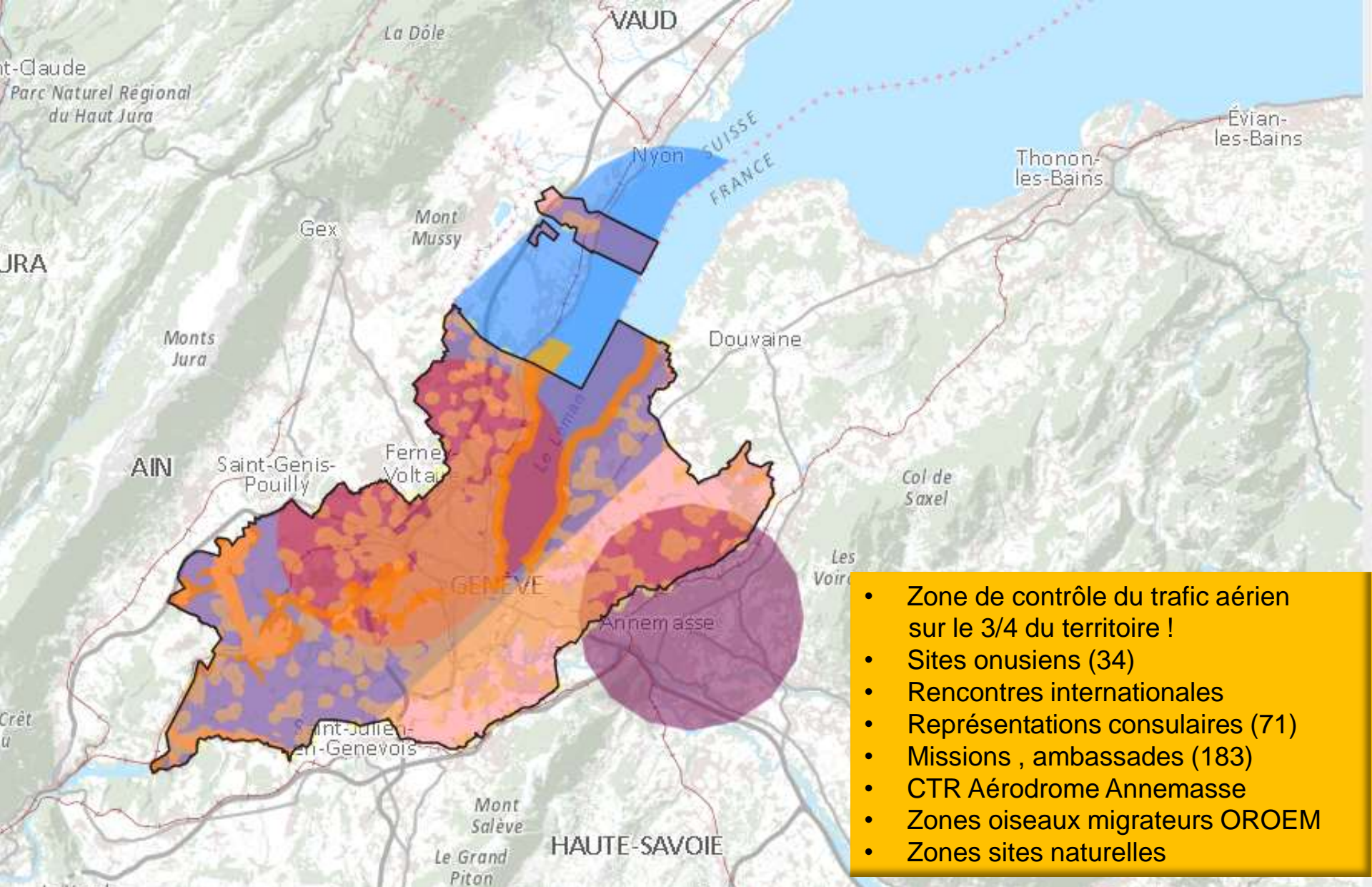


UEFA Euro 2016 qualifying footballs match (Serbia vs. Albania) at Partizan Stadium, Belgrade, Serbia, on 14 October 2014. Small UAV Quadcopter appeared on the pitch carrying an Albanian nationalist banner. The Quadcopter, model DJI Phantom, was operated by unknown person/s.



Political campaign rally in Dresden, Germany, on 15 September 2013. Small UAV Quadcopter flew close to the German Chancellor and Defense Minister, hovering closely in front of them before crashing into the stage. The Quadcopter, model Parrot AR, was operated by a member of the German Pirate Party.





- Zone de contrôle du trafic aérien sur le 3/4 du territoire !
- Sites onusiens (34)
- Rencontres internationales
- Représentations consulaires (71)
- Missions , ambassades (183)
- CTR Aéroport Annemasse
- Zones oiseaux migrateurs OROEM
- Zones sites naturelles



Département de la sécurité et de l'économie – Etat-major de la police  
 Chef des Opérations – Centre de la Planification Opérationnelle



748.941

## Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS)<sup>1</sup>

du 24 novembre 1994 (Etat le 1<sup>er</sup> avril 2011)

---



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'aviation civile OFAC

*Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication*<sup>2</sup>,

vu l'art. 57, al. 1 et 2, de la loi fédérale du 21 décembre 1948 sur l'aviation (LA)<sup>3</sup>,  
vu les art. 2a, al. 3, 21, 24, al. 1, et 125, al. 2, de l'ordonnance du 14 novembre 1973  
sur l'aviation<sup>4,5</sup>

*arrête:*

### Section 1 Champ d'application

#### Art. 1

La présente ordonnance s'applique aux planeurs de pente, aux cerfs-volants, aux parachutes ascensionnels, aux ballons captifs, aux parachutes et aux aéronefs sans occupants.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE



Département de la sécurité et de l'économie – Etat-major de la police  
Chef des Opérations – Centre de la Planification Opérationnelle

## Section 2 Dispositions communes

### Art. 2 Registre matricule et navigabilité

- <sup>1</sup> Les aéronefs mentionnés à l'art. 1 ne sont pas inscrits au registre matricule.
- <sup>2</sup> La navigabilité de ces aéronefs ne fait pas l'objet d'un examen.
- <sup>3</sup> Aucun certificat de bruit n'est établi.

### Art. 4 Manifestations publiques d'aviation

Aucune autorisation de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)<sup>10</sup> n'est requise pour les manifestations publiques d'aviation auxquelles seuls des aéronefs mentionnés à l'art. 1 participent.

### Art. 5 Vols commerciaux

Aucune autorisation de l'OFAC n'est requise pour des vols commerciaux effectués au moyen des aéronefs mentionnés à l'art. 1.



[Au sujet de l'OACI](#)[Priorités mondiales](#)[Réunions et événements](#)[Sources d'information](#)[Carrières](#)[S'abonner](#)[OACI / Salle des nouvelles / L'OACI en quête de solutions mondiales pour la gestion du trafic des drones](#)[Communiqués de presse](#)[Allocutions](#)[Publications](#)[Journal de l'OACI](#)[TRIP Magazine](#)[Rapport de formation](#)[Abonnement des médias](#)[Accréditation Média](#)[Nous joindre](#)

## L'OACI en quête de solutions mondiales pour la gestion du trafic des drones



Le prototype chinois Ehang184 est l'un des nombreux nouveaux aéronefs non habités conçus pour servir de taxis aériens, ou pour d'autres vols semblables à basses altitudes. Il fonctionne avec des trajectoires prédéfinies choisies par les passagers lorsqu'ils prennent place dans l'appareil. Si les Émirats arabes unis s'en tiennent à leurs projets actuels, cet UAS pourrait commencer à transporter des passagers depuis le principal aéroport de Dubaï jusqu'au centre-ville pas plus tard qu'en juillet de cette année.

## Aspect légal : réglementation cantonale H 3 05.02

### Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation<sup>(7)</sup> (RaLA) **Dernières modifications au 3 juin 2015**



#### Art. 3

<sup>1</sup> La direction de l'aéroport et **la police sont chargées de la surveillance en ce qui concerne** :

- a) les vols d'aéronefs à une hauteur inférieure au minimum réglementaire;
- b) les jets d'objets en provenance d'un aéronef;
- c) les vols d'acrobatie; étant rappelé que la hauteur minimum de vol au cours des vols de virtuosité doit être de 500 m au-dessus du sol avec des avions à moteur et de 300 m avec des planeurs et que ces vols sont interdits au-dessus des agglomérations, des grands rassemblements de personnes et dans les zones désignées comme voies aériennes (art. 11, ORA);<sup>(3)</sup>
- d) les ascensions de cerfs-volants, parachutes ascensionnels et ballons captifs (art. 11, OACS);<sup>(9)</sup>
- e) les ascensions de ballons libres (art. 16, OACS);<sup>(9)</sup>
- f) **les aéronefs sans occupant d'un poids allant jusqu'à 30 kg (art. 17, OACS).**<sup>(9)</sup>

<sup>2</sup> En tout état de cause, la police et la direction de l'aéroport établissent, dans les cas ci-dessus énumérés, un rapport complet et circonstancié sur leurs constatations et l'adressent, dès que possible, à l'Office fédéral de l'aviation civile.<sup>(3)</sup>

<sup>3</sup> Les prescriptions de police générale et des douanes sont réservées en ce qui concerne l'alinéa 1, lettre b, du présent article.

#### Art. 5<sup>(1)</sup>

<sup>1</sup> La direction de l'aéroport et la police sont chargées de la surveillance en ce qui concerne la réclame et la propagande à l'aide d'aéronefs : réclame lumineuse, panneaux réclame remorqués, écriture céleste, réclame par un haut-parleur installé dans un aéronef, jet de feuilles volantes (art. 83, OSAv<sup>(7)</sup>).

<sup>2</sup> Le département de la sécurité et de l'économie est chargé d'arrêter, à l'intention de l'Office fédéral de l'aviation civile, en accord avec le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, la décision cantonale prévue, en matière de réclame et de propagande à l'aide d'aéronefs, par l'article 82, OSAv.<sup>(8)</sup>

## Aspect légal : réglementation cantonale H 3 05.02

### Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation<sup>(7)</sup> (RaLA) **Dernières modifications au 3 juin 2015**



#### Chapitre III<sup>(9)</sup> Aéronefs sans occupant d'un poids allant jusqu'à 30 kg

##### Art. 10<sup>(9)</sup>

<sup>1</sup> L'utilisation d'aéronefs sans occupant d'un poids allant jusqu'à 30 kg (art. 2a, OSAv) est interdite à une distance de moins de 300 mètres des bâtiments publics, et notamment des établissements pénitentiaires et autres lieux de détention, du palais de justice et autres bâtiments utilisés par le pouvoir judiciaire, des bâtiments et postes de police et des organisations internationales. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par la police pour autant que la sécurité des personnes et des biens le permette.

<sup>2</sup> Le département de la sécurité et de l'économie peut en outre décréter, sous forme d'arrêté publié dans la Feuille d'avis officielle, d'autres zones d'interdiction temporaire, notamment :

- a) en cas de conférences internationales ou de grands rassemblements de personnes;
- b) à proximité de certaines missions diplomatiques, sur recommandation de l'autorité fédérale.

##### Art. 11<sup>(9)</sup>

Celui qui contrevient aux interdictions prévues à l'article 10 sera puni de l'amende.

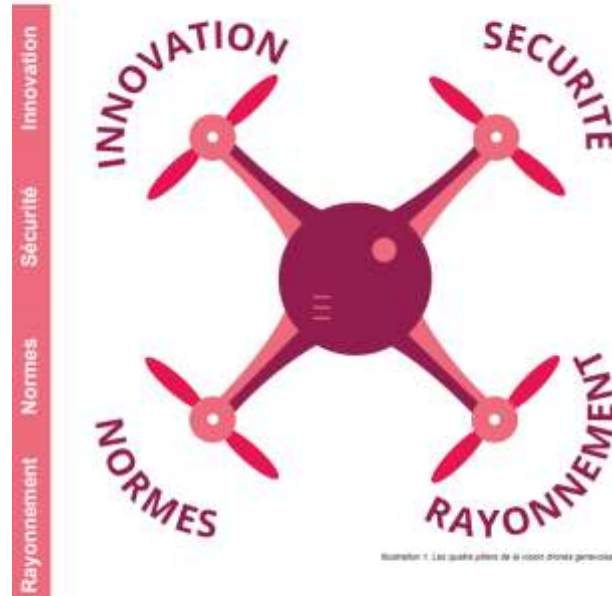


# Drones

## Vision de la République et canton de Genève



## Drones - Les enjeux



**SECURITE**

- Professionnaliser les opérations de drones dans l'image et la pratique des diverses normes, réglementations et législations propres à la protection des données avec quasi transport aérien avec l'appui des partenaires concernés (comme l'OFAC ou le Ministère public)
- Etablir des normes, directives internes quant à la qualification, l'engagement des pilotes, comme des mesures arbitraires

**PROTECTION DES INFRASTRUCTURES**

- Développer une stratégie, des et outils, de protection des lieux sensibles sur le territoire genevois en lien avec les risques et menaces liés à un mauvais usage (intentionnel ou non intentionnel) des drones
- Informer le public sur les zones interdites ou protégées d'une présence de drones à l'aide de programmes gratuits
- Poursuivre à un suivi régulier de la vulnérabilité des infrastructures sensibles comme Genève aéroport, les lieux de diffusion ou la Genève internationale en évaluant les problèmes et en tenant compte de l'évolution des capacités des drones (capacité et menaces)



drone geneve

Tous Images Shopping Actualités Maps Plus Paramètres Outils

Environ 1 310 000 résultats (0,38 secondes)

[Faire voler un drone à Genève | GE.CH – République et canton de...](https://www.ge.ch/faire-voler-drone-geneve)

<https://www.ge.ch/faire-voler-drone-geneve>

19 nov. 2018 - La loi suisse ne fait aucune différence entre les utilisations privées et professionnelles des mini-drones, tant que ceux-ci ne dépassent pas 30...

Où puis-je faire voler mon ... Quelles autorisations pour un ...

## Faire voler un drone à Genève

1. L'essentiel en bref
2. A quelles restrictions suis-je soumis pour faire voler un drone?
3. Quelles autorisations pour un vol de drone ?
4. Où puis-je faire voler mon drone sans autorisation?
5. Combien coûte une autorisation pour un vol drone?
6. Carte des zones avec interdiction de survol

## 6. Carte des zones avec interdiction de survol

La [carte interactive](#) vous permet de visualiser les zones ayant une interdiction ou une restriction de survol par un drone et vous indique les démarches à suivre selon le lieu de vol souhaité.

La police cantonale délivre des autorisations pour des vols à moins de 300 m des bâtiments officiels au moyen d'un [formulaire](#) et d'un [plan de vol délimitant la zone de survol souhaitée](#). Ce formulaire doit être adressé au minimum 5 jours à l'avance.

Rechercher

A votre service Tramas Publications Actualités

Accueil Police, sécurité et règlement des conflits Demandes d'autorisations

## Faire voler un drone à Genève

1. L'essentiel en bref
2. A quelles restrictions suis-je soumis pour faire voler un drone?
3. Quelles autorisations pour un vol de drone ?
4. Où puis-je faire voler mon drone sans autorisation?
5. Combien coûte une autorisation pour un vol drone?
6. Carte des zones avec interdiction de survol

### 1. L'essentiel en bref

Pour voler en Suisse, vous devez observer des directives fédérales, valables pour tous les cantons. Certaines réglementations s'appliquent au niveau cantonal comme c'est le cas à Genève.

La loi suisse ne fait aucune différence entre les utilisations privées et professionnelles des mini-drones, tant que ceux-ci ne dépassent pas 30 kg.

#### En résumé



Drone de moins de 500 grammes.

- Obligation de garder un contact visuel direct.
- Interdiction de voler à une distance de moins de 300 mètres des bâtiments publics sans autorisation.
- Prendre connaissance d'une éventuelle interdiction temporaire (Arrêté PAO) (Feuille d'Avis Officielle).
- Interdiction de voler dans les zones protégées, notamment l'Ordonnance sur les Réserves d'Oiseaux d'Eau et de Migrateurs. Une demande d'autorisation



Drone de 0.5 à 30 kg

- Obligation de garder un contact visuel direct.
- Interdiction de voler à une distance de moins de 300 mètres des bâtiments publics sans autorisation.
- Prendre connaissance d'une éventuelle interdiction temporaire (Arrêté PAO) (Feuille d'Avis Officielle).
- Les vols à moins de 5km d'un aéroport civil ou militaire, sont soumis à une autorisation de Skyguide.
- Hauteur maximale de vol, 150 mètres dans les CTR.

#### Demandes d'autorisations

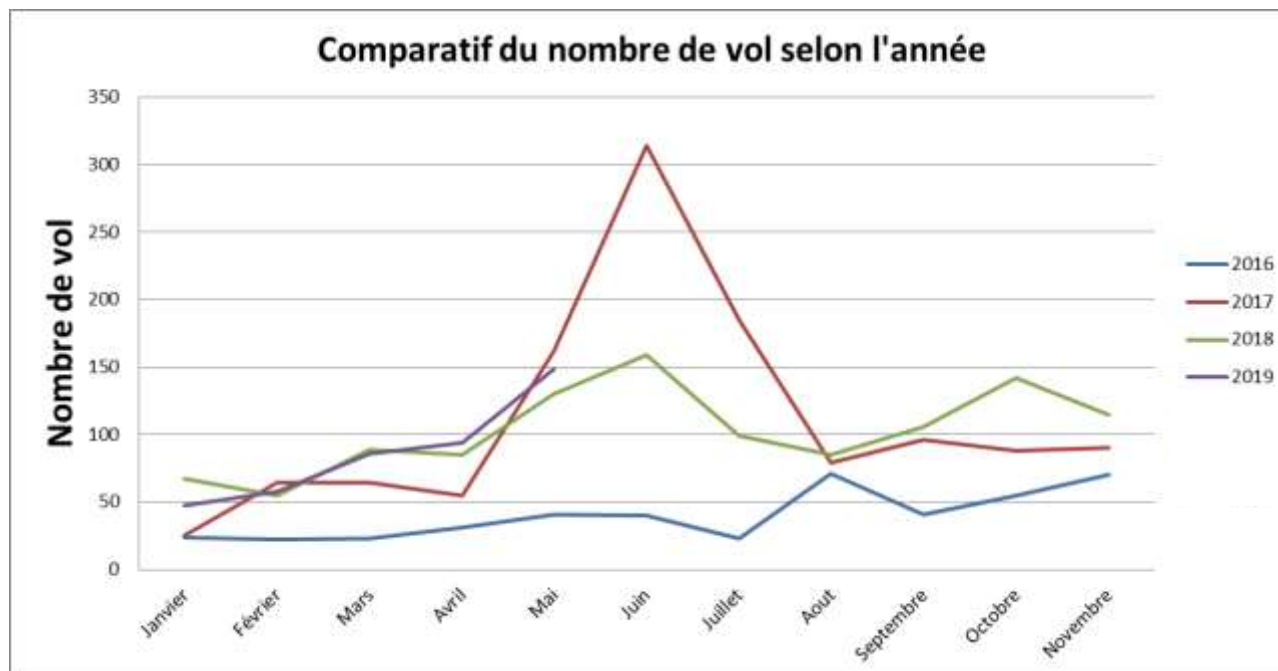
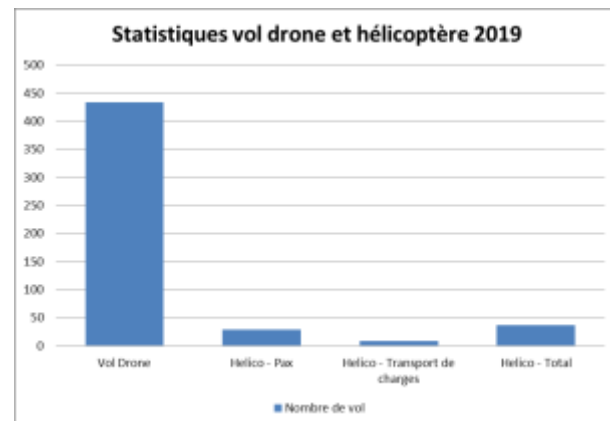
Armes et autorisations  
Entreprises de sécurité privée  
Prévention du bruit pour les manifestations

#### Partagez cette page



# Statistiques

	Vol Drone	Heli - Pax	Heli - Transport de charges
Janvier	47	1	0
Février	58	2	4
Mars	86	9	2
Avril	94	8	0
Mai	149	9	2
<b>Total</b>	<b>434</b>	<b>29</b>	<b>8</b>





# DRONES

## Prise de vue accident/scène de crime



## Recherche de personnes/animaux



## Des drones au service de la police genevoise

À LA UNE | 06.08.2019 - 12:48 | Rédigé par Constante Dubois

- Des policiers s'entraînent dans la campagne au maniement des engins en localisant des faons.
- Une première à Genève où 17 petits animaux ont été sauvés cette année dans les champs.
- But à terme de l'opération «sauvetage des faons»? Servir à la recherche de personnes disparues. Reportage.

[Tweet](#)

[J'aime 1](#)

[Partager 1](#)



*Au petit matin, des policiers du grAu petit matin, des policiers du groupe drones lors de l'opération «sauvetage des faons». PASCAL BITZoupe drones lors de l'opération*



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE



Département de la sécurité et de l'économie – Etat-major de la police  
Chef des Opérations – Centre de la Planification Opérationnelle





# Au service des nôtres

- ✓ Information/formation pour tous les services
- ✓ Reprise des affaires au primo intervenant
- ✓ Enquêtes en lien avec la 3<sup>ème</sup> dimension
- ✓ Maitrise de l'environnement
- ✓ Suivi sur la réglementation (OACI, SERA, etc.)
- ✓ Suivi judiciaire (OFAC, Commissaires, MP)
- ✓ Veille technologique au profit des services
- ✓ Suivi sur la stratégie cantonale
- ✓ Image positive pour la Genève internationale
- ✓ Suivi médiatique dans un domaine complexe
- ✓ Renforcement de la coopération (France-FA)